

PREPARATION DES HISTORIENS A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE TYPE 1⁽¹⁾

Nous publions sous ce titre des extraits de rapport élaborés par les participants du séminaire résidentiel qui s'est tenu les 16, 17 et 18 mai 1974 au Domaine du Rond Chêne à Esneux.

Les différentes commissions formées lors de ce séminaire ont traité des sujets suivants :

1. les *desiderata* de l'enseignement secondaire à l'égard de l'enseignement fondamental (élèves de 6 à 12 ans).
2. l'application du programme du deuxième degré (élèves de 14 à 16 ans),
3. l'évaluation dans le deuxième degré (élèves de 14 à 16 ans),
4. le programme du troisième degré (élèves de 16 à 18 ans) et la formation des licenciés-agrégés.

Nous publions ci-dessous les points 1, 2 et 4.

DESIDERATA DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A L'EGARD DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Considérant que l'enseignement secondaire est le prolongement de l'enseignement fondamental, il est normal que ce dernier prépare ses élèves à leur entrée dans l'enseignement secondaire : l'enseignement primaire n'est plus une fin en soi.

Pour ce faire,

1° point n'est besoin que l'enfant soit porteur d'un bagage d'*informations historiques*. En effet, son âge mental ne lui permet d'acquérir que des informations superficielles, purement formelles et simplistes, quand elles ne sont pas déformées par son imagination enfantine, d'autant plus que l'enseignement secondaire reprend l'information historique à la base.

(1) Les instructions de 1975 de l'Education nationale belge font apparaître deux types d'enseignement secondaire (12 à 18 ans) :

- l'enseignement de *type 1* axé sur une pédagogie renouvelée incluant la conquête de l'environnement,
- l'enseignement de *type 2* ou enseignement traditionnel.

2° ce qui est indispensable, c'est que l'élève sache se dégager du cas particulier « pour synthétiser et assimiler des connaissances, des notions et des techniques..., développer les savoir-faire, les pouvoirs et les attitudes [auxquels il lui faudra recourir]... pour observer, pour comprendre, pour apprécier, mais aussi pour conquérir et dépasser » (2). Du point de vue de la formation historique, on aura développé :

- la sensibilisation aux aspects du passé par la familiarisation avec les documents,
- le respect et la critique des choses du passé par rapport au présent,
- une introduction progressive au mouvement de la vie, à une perspective dynamique,
- le développement du sens du relatif.

Il a donc besoin d'une *formation*.

A. LA FORMATION.

1° Elle ne peut être assurée qu'en répondant aux conditions dégagées par les travaux de la psychopédagogie moderne, tels qu'ils sont rappelés dans l'exposé déjà cité. Faut-il les rappeler ?

Première condition

Tout apprentissage, même celui d'une technique, doit se faire dans une situation significative, c'est-à-dire qu'il doit avoir un sens, une valeur, une justification aux yeux des élèves eux-mêmes. Seule la vie de l'enfant dans son milieu peut être génératrice de pareille situation significative.

Deuxième condition

Il importe donc de créer et d'entretenir constamment une situation psychologique susceptible de déclencher, face à un fait de vie qui intéresse directement l'élève, une série de démarches pour résoudre un problème qui l'intéresse également et mobilise l'enfant parce qu'il est son problème ou qu'il en a fait son problème.

Troisième condition

L'unité de l'enseignement est strictement indispensable. Le choix des matières et des leçons portera, non plus d'abord sur les branches et sur leur contenu objectif, mais sur les possibilités qu'elles offrent de mieux comprendre et de mieux faire dépasser le fait de vie considéré.

2° Il en résulte que c'est essentiellement l'étude du milieu de vie de l'enfant, de son *environnement*, qui peut assurer la formation attendue. Cet environnement fut défini au colloque d'Aix-en-Provence du 21 octobre 1971 :

C'est « l'ensemble des êtres et des choses qui composent l'espace proche ou lointain de l'homme, sur lesquels il peut agir, mais qui réciproquement,

(2) *L'enfant à la conquête et à la découverte de son environnement*, exposé présenté à Pepinster par I. FAYS d'après le travail de groupe constitué par Monsieur l'Inspecteur principal J. Bury et Messieurs les Inspecteurs cantonaux I. Fays et P. Deltourbe, sous la direction de Monsieur l'Inspecteur général L. Gilmont, semaine pédagogique 1973, exposé n° 1, p. 17.

peuvent agir sur lui et déterminer ainsi totalement ou partiellement son existence et ses modes de vie... ».

Selon le professeur Arnould CLAUSSE, c'est encore : « l'ensemble des réalités matérielles et physiques, conditionnées en grande partie par les moyens techniques dont nous disposons, réalités sociales, réalités économiques, réalités politiques, réalités morales, réalités intellectuelles, philosophiques et religieuses, réalités esthétiques... Bref, le milieu, c'est tout ce qui nous entoure matériellement et intellectuellement, tout ce qui se dit, se passe, se pense, se croit, se fait autour de nous. Les limites en sont tracées par les limites mêmes du monde. » (3)

3° La méthode d'approche, d'analyse et de conquête de l'environnement se fonde sur :

a. Observation directe du milieu

- la réalité la plus modeste est à préférer au document le plus beau : il vaut mieux aller voir les restes d'une ancienne forge, dans son environnement, que de présenter un beau document isolé de son contexte.

Cette observation directe n'est pas seulement basée sur l'« Histoire » proprement dite, mais est interdisciplinaire.

Procédure (à titre de suggestion).

— **Avant l'enquête :**

sensibiliser les enfants au sujet afin de pouvoir élaborer avec eux un questionnaire de départ.

— **Pendant l'enquête :**

l'observation du sujet suscite de nouvelles interrogations, on réunit questions et documents.

— **Après l'enquête :**

essai de réponse aux questions,

on complète l'observation directe par le recours à des documents figurés, écrits... : c'est l'observation indirecte.

b. Observation indirecte

L'observation directe n'ayant pas permis de résoudre tous les problèmes posés, on la complète par le recours à des documents.

L'observation indirecte portera exclusivement sur des documents ou reproductions de documents authentiques, écrits ou figurés (photos, moulages, plans, cartes, textes très simples...).

Analyse du document (exemple de questionnaire).

Selon les cas (type du document et objectif de son analyse), les questions suivantes peuvent se poser. Ce questionnaire sera donc parfois tronqué.

- 1 - NATURE du document ? (document écrit, peinture, monument, ...)
- 2 - De QUI est le document ? (liaison de l'auteur avec son espace géographique).
- 3 - A QUI le document est-il destiné ?
- 4 - De QUAND date le document ?
- 5 - CONTEXTE du document ? (dans l'espace et dans le temps).

(3) *L'enfant...* p. 2

6 - CONTENU du document ?

a) document écrit : lecture, puis compréhension,

b) document figuré : description.

Le maître doit aider les enfants à dégager les informations du document par une série de questions courtes et concrètes.

7 - RAPPORTS avec d'autres documents déjà analysés.

c. **Elargissement, dépassement, actualisation**

Cette étude terminée n'est qu'un commencement. Il faut dépasser, avec modestie et suivant les capacités des élèves, le fait de vie étudié. On s'en servira pour faciliter, par la comparaison, une compréhension aussi large et profonde que possible du milieu de vie, sur les plans les plus divers : économique, social, politique.

B. Les ACQUISITIONS

1° Les acquisitions seront le fruit des activités de recherche sur l'environnement.

L'information n'aura donc pas été imposée en fonction d'un programme. Le maître est ainsi libéré du souci d'assurer à l'élève un bagage historique, encyclopédique et artificiel.

2° La seule information valable étant celle qui résulte des travaux de recherche (voir A. Formation) motivée par l'étude de l'environnement, il est important que les résultats fassent l'objet d'une courte synthèse élaborée avec les élèves.

3° Cette synthèse sera mémorisée pour répondre à deux objectifs :

1 - l'entraînement de la mémoire,

2 - répondre au besoin qu'ont les enfants de mesurer leurs progrès.

C. LE MATERIEL PEDAGOGIQUE

Manuels, documentation

Le manuel doit être considéré comme un outil de travail et non plus comme une somme de matière à mémoriser.

Vu la façon dont nous concevons le cours d'histoire, il faut que soit banni le manuel unique. Ce qu'il faut, c'est une classe pourvue d'instruments didactiques, c'est-à-dire d'un choix de manuels différents rédigés dans un langage adapté aux élèves.

Dès à présent, s'impose un choix aussi vaste que possible des manuels existants. Pour l'avenir, il conviendra d'élaborer des manuels conçus conformément aux nouvelles conceptions du cours d'histoire dans l'enseignement fondamental. L'idéal serait que ces manuels soient des recueils de sources, de documents et d'informations, à l'image des ouvrages actuellement utilisés pour les degrés d'observation et d'orientation de l'enseignement secondaire.

A côté des manuels, il existe des livres, collections, revues, basés sur des thèmes particuliers et des romans historiques utilisables par les enfants du troisième degré de l'enseignement fondamental.

Il serait aussi conseillé aux maîtres et aux enfants de se rendre dans les bibliothèques publiques et d'encourager celles-ci à s'enrichir dans le domaine historique. Nous recommandons aux pouvoirs organisateurs de faire en sorte que les instituteurs reçoivent la même information et documentation historique que les professeurs de l'enseignement secondaire.

Il faudrait que ne tarde pas trop l'ouverture de centres de documentation régionaux et que soient exploitées aussi les possibilités offertes par certains musées, comme c'est le cas pour le musée du Cinquenaire : animation et atelier créatif.

Lexique

Pour renforcer chez l'enfant le sentiment de continuité entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, il serait opportun que chaque élève se constitue un lexique des termes qui se sont imposés au cours des recherches. Ce lexique continuerait à être enrichi au cours de ses études secondaires.

Formation des maîtres

Etant donné que la réforme de l'enseignement fondamental vise à mettre fin dans l'esprit de l'enfant à la discontinuité entre enseignement fondamental et enseignement secondaire, nous souhaitons une formation de base commune des maîtres de ces deux niveaux dans un institut de pédagogie dont la mise en œuvre reste à définir.

De cette façon, le clivage malheureusement ressenti entre maîtres du fondamental et du secondaire s'effacerait, du moins nous l'espérons.

C'est avec joie que nous avons constaté, et nous le soulignons, à la fin de notre réunion, que notre cahier des charges rencontrait des projets de directives de la brochure « Eduquer pour le monde de demain » (512/10-1973) apportée par le plus grand des hasards par un membre du groupe.

A ce propos, le groupe regrette de ne pas avoir été en mesure d'en prendre connaissance avant la réunion.

L'APPLICATION DU PROGRAMME DU DEUXIEME DEGRE

Chapitre 1. — Première année

LES METHODES SUGGERÉES

Les méthodes sont suggérées en fonction des expériences vécues. Elles ne doivent en aucun cas se transformer en système. Elles évolueront évidemment en fonction de la maturation des élèves.

I. - Travail de groupes

A) *Tous les groupes traitent le même sujet avec des documents complémentaires.*
Exemple pour six groupes formés par affinité (un rapporteur par groupe).
Sujet : l'esclavage.

1) Deux groupes : Egypte (documents identiques avec questionnaire non limitatif).

Deux groupes : Grèce (documents identiques avec questionnaire non limitatif).

Deux groupes : Rome (documents identiques avec questionnaire non limitatif).

- 2) Confrontation des conclusions des deux groupes pour dégager les éléments de la synthèse partielle.

Avantages : émulation, esprit critique, esprit de tolérance, ...

Inconvénient : risque de non-collaboration des groupes non impliqués dans cette partie de travail.

- 3) Synthèse : par confrontation des trois premières synthèses partielles.

Avantage : à ce moment, la participation et l'intérêt sont très soutenus dans la classe.

B) Chaque groupe traite un sujet différent.

Exemple pour cinq groupes.

Sujets à propos de : — Egypte.

— Grèce.

— Rome.

Art et pensée (Documents différents avec questionnaire non limitatif).

Economie (Documents différents avec questionnaire non limitatif).

Religion (Documents différents avec questionnaire non limitatif).

Société (Documents différents avec questionnaire non limitatif).

Système politique (Documents différents avec questionnaire non limitatif)

Deux possibilités :

1) Chaque sujet est étudié par un groupe pour les trois pays.

2) Les groupes étudient les cinq problèmes par pays.

N.B. Il va de soi que tout groupe peut se réduire à un seul individu.

II. - Exposé magistral

Il s'appliquera exceptionnellement.

Par exemple : 1) manque de documentation,

2) transition,

3) approche progressive de la prise de notes par les élèves et de l'élaboration d'une synthèse.

LES DOMINANTES DU PROGRAMME

I. - Sociétés de ramasseurs-chasseurs. - 6 périodes

A) Suivant la documentation particulière du professeur, de l'école et de l'élève.

B) Insister sur le sens de la durée.

C) Synthèse de l'acquis du premier degré.

II. - Sociétés pastoro-agricoles. - 18 périodes

Civilisations de sédentaires :

1) Art et pensée : — polythéisme (Egypte ou Grèce ou Rome).

Un seul exemple.

— monothéisme (Judaïsme, Christianisme, Islam).

Un exemple.

— relations art-pensée.

2) Climat.

3) Economie : — agricole (dominante),

- artisanale,
- commerce.
- 4) Sociétés basées sur l'esclavage.
- 5) Systèmes politiques : — despotisme sacré,
— démocratie,
— régime impérial.

N.B. : Les dominantes sont présentes par ordre alphabétique.

Synthèse : Faire ressortir l'interaction entre les différents éléments de civilisation.

L'attention sera particulièrement attirée sur :

- le niveau technique très bas,
- l'analphabétisme,
- les sociétés esclavagistes,
- le pouvoir fort (en tenant compte du niveau de maturité des élèves).

Civilisations de nomades et mouvements migratoires :

- A) Un genre de vie au choix, en fonction des documents, de l'actualité, ...
- B) Dégager les caractères essentiels.
- C) Les comparer à la civilisation des sédentaires.

III. - Sociétés féodales. - 12 périodes.

La transition se fera au moyen de cartes (invasions germaniques, Europe aux IX^{ème} et X^{ème} siècles, Saint-Empire, France).

Dominantes :

- 1) les modes de vie de la société féodale (le domaine, les liens de dépendance personnelle, les techniques et leur persistance jusqu'aux révolutions agricoles et industrielles).
- 2) le rôle de l'Eglise dans la société féodale (les institutions de paix, l'art, les Croisades).
- 3) la renaissance du commerce et le premier développement des villes (les activités et les institutions urbaines).
- 4) les grandes monarchies féodales (une au choix) : étude par les cartes, et le renforcement du pouvoir royal jusqu'à son apogée.

N.B. : On insistera particulièrement sur :

- l'exploitation des paysans,
- l'économie agricole,
- le sentiment religieux et la conservation de la culture par l'Eglise.

IV. - Un monde nouveau. - 20 périodes

- A) Expansion du monde européen :
 - les explorations et les empires jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, par la cart
 - l'activité commerciale et la croissance du capitalisme.
- B) Renouveau de la pensée :
 - les religions et le mouvement philosophique,
 - l'évolution artistique,
 - les sciences.
- C) Synthèse : la société d'Ancien Régime (paysans, artisans, bourgeois, clergé, noblesse).

Chapitre 2. — Deuxième année

LES MÉTHODES SUGGÉRÉES

Ici le but formatif prendra nettement le pas sur l'élément informatif au moins en ce qui concerne la fin du XIX^{ème} et la début du XX^{ème} siècles.

Il conviendrait d'insister plus particulièrement dès le XIX^{ème} siècle sur les rapports causes-effets des événements et des concepts.

Les travaux individuels à domicile seront donnés au début de l'année :
2 possibilités :

1. sujets choisis par les élèves (on accepte également que 3 ou 4 élèves traitent le même sujet sous des optiques différentes) :
 - a. motivation du choix,
justification des sources documentaires,
critique historique ;
 - b. présentation ;
 - c. synthèse préparée par l'élève.
2. éventail de sujets donnés par le professeur ;
 - collecte de documents par chacun (sources d'informations indiquées par le professeur),
 - confrontation.

N.B. : la préférence sera donnée à des sujets concernant l'histoire après 1945 ;
but : utilisation critique de la presse quotidienne.

LES DOMINANTES DU PROGRAMME

Les sociétés industrielles

N.B. : les dominantes sont présentées par ordre alphabétique.

1. - Colonisation (colonies d'exploitation - recherche de débouchés et de matières premières),
Décolonisation.
2. - Conflits et relations internationales actuelles.
3. - Démocratie libérale ou sociale.
4. - Les mouvements fascistes d'entre deux guerres (un exemple au choix).
5. - Révolutions énergétiques et techniques :
 - a) au XVIII^{ème} siècle : — artisanat,
— progrès techniques (dont la révolution agricole),
— transformations économiques et explosion démographique.
 - b) aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles : — règne du charbon, du fer,
— règne du pétrole,
— nouvelles découvertes,
— essor du capitalisme,
 - c) Conséquences : — mutations sociales (exode rural, bourgeoisie, prolétariat),
— exploitation des ouvriers,
— naissance du socialisme et du mouvement ouvrier,
— législation sociale.

- 5. - Révolutions politiques : — bourgeoises : — libérales (1689-1789),
— nationales (1830),
— prolétariennes (1917, 1949).
- 6. - Transmission des idées : — de la presse à la T.V.
— critique.
- 7. - Synthèse : Les trois mondes.

FORMATION DES MAITRES LICENCIES-AGREGES LA REFORME DE L'AGREGATION

Pourquoi réformer l'agrégation ?

Une refonte de la loi sur la collation des grades universitaires s'avère indispensable car, d'une part, la législation actuelle ne répond plus aux exigences d'un enseignement qui s'est progressivement modifié et diversifié ; d'autre part, la formation des maîtres n'est plus adaptée aux besoins d'une école moderne soucieuse de rencontrer les problèmes de son époque.

Il existe d'ailleurs un projet de loi (n° 563 - 1972 - 1973) modifiant les articles 2 et 21 des lois coordonnées sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.

Dans sa forme actuelle, l'agrégation est insuffisante quant au fond et formaliste quant à l'esprit.

Or, l'évolution des conditions de vie, l'augmentation constante du nombre d'élèves dans le secondaire et la primauté accordée à la formation confrontent tous les professeurs, et en particulier les plus jeunes d'entre eux, avec des problèmes devant lesquels ils sont sans ressources.

Sans être une panacée, la réforme de l'agrégation doit mieux préparer les jeunes professeurs en développant un esprit nouveau.

Propositions de réforme.

Le grade d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur est remplacé par celui d'agrégé de l'enseignement secondaire et supérieur du type court (1er et 2e degré).

L'agrégation comporte deux épreuves portant, l'une, sur la formation théorique, l'autre, sur la formation pratique.

Une 1re épreuve sur la formation théorique.

Elle comprend des examens sur les matières suivantes :

- Initiation à la psychologie générale : cours de candidature, option obligatoire pour les étudiants qui présentent l'agrégation.
- Psychologie du développement et de l'éducation, en insistant sur la psychologie de l'adolescent.
- Méthodologie générale et spéciale.
- Pédagogie expérimentale y compris la docimologie.
- Histoire de la pédagogie, en particulier de la pédagogie contemporaine.

Les cours, renforcés et augmentés sont étalés sur trois années. Les récipiendaires ont la possibilité de présenter les examens sur les cours suivis à l'issue de chacune des trois années, en seconde session éventuellement.

La réussite de ces examens confère à l'étudiant le titre d'agrégé-aspirant.

Une 2e épreuve sur la formation pratique.

La préparation de cette seconde épreuve est surveillée et dirigée par les professeurs de méthodologie spéciale des universités et par des professeurs qualifiés de l'enseignement secondaire choisis de commun accord par les professeurs des universités et par l'inspection (Etat, province, ville).

L'enseignement universitaire et l'enseignement secondaire gagneraient à voir disparaître le mur qui les sépare actuellement.

Le contact avec l'université enrichirait les professeurs des athénées et des lycées.

L'université serait mêlée de façon plus directe aux problèmes du secondaire.

La seconde épreuve subie par l'agrégé-aspirant consiste en un stage, préparation concrète à l'enseignement.

Ce stage peut commencer dès que l'agrégé-aspirant est désigné comme temporaire soit pour une année entière (en ce cas, le stage pédagogique sera terminé à la fin de l'année scolaire) soit pour différents intérim (dans cette hypothèse l'agrégé-aspirant pourra être amené à effectuer son stage dans différentes écoles sous la direction successive de plusieurs maîtres de stage).

Le stage comprend :

1. L'assistance hebdomadaire à deux heures de cours chez le maître de stage et ce, durant une année.
2. La charge d'un horaire de 18 heures de cours par semaine au maximum dans le secondaire pendant, au moins, 20 semaines ou, au plus, une année scolaire complète.
Cet enseignement est supervisé par le professeur de méthodologie spéciale de l'université et par le maître de stage qui assiste à deux heures de cours par semaine.
3. L'assistance à un séminaire mensuel de méthodologie spéciale organisé par l'université sous la direction du professeur chargé du cours et en présence du maître de stage.
Ces séminaires permettront aux stagiaires de confronter leurs expériences et de résoudre les questions qu'ils se posent tant sur le plan scientifique que sur le plan didactique.
4. A l'issue de son stage, l'agrégé-aspirant présente un dossier comportant :
 - les préparations de ses leçons,
 - la synthèse de la critique de ses leçons par son maître de stage,
 - la synthèse des travaux de séminaire.

La récipiendaire se voit conférer le titre d'agrégé titulaire de l'enseignement secondaire et supérieur du type court s'il obtient au moins la note « satisfaisant » pour les travaux remis en fin d'année et l'appréciation de ses leçons par son maître de stage et par le professeur de méthodologie spéciale.

Le titre d'agrégé titulaire permettra au professeur qui satisfait aux conditions administratives requises par le statut des enseignants d'obtenir une nomination définitive.

Modalités pratiques.

Durant l'année de stage, l'agrégé-aspirant est rétribué par le Ministère de l'Education Nationale au barème normal et ce stage compte pour une année de service dans sa carrière.

Le maître de stage reçoit une indemnité forfaitaire calculée sur de nouvelles bases et voit son horaire limité à 14 heures par semaine afin de lui permettre d'assister aux leçons de ses stagiaires dont le nombre est fixé à trois.